



COMPTE-RENDU FORMATION SPÉCIALISÉE DE SERVICE DR DE TOULOUSE DU 8 OCTOBRE 2026

Après six mois de boycott intersyndical des instances, la Formation Spécialisée de Service de la DR de Toulouse s'est tenue le jeudi 8 octobre 2026.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation de procès-verbaux (18 juin 2026 et 30 juin 2026). Point soumis à vote
2. Bilan 2025 de la radioprotection au sein des services de la DR de Toulouse. Pour information
3. Situation de la BSE de Blagnac: local social, effectifs. Pour information
4. Situation de la BSE de Tarbes. Pour information
5. Bilans périodiques : registre hygiène et sécurité, accidents de service, fiches de signalement. Pour information
6. Budget 2026. Point soumis à vote
7. Questions diverses

Étaient présents :

- pour les représentants du personnel : CGT et CFDT. FO n'a pas pu envoyer de représentant
- pour l'administration : le Président, l'assistant de prévention également secrétaire administratif de l'instance, le chef divisionnaire de Toulouse Sud, un agent du SRE à titre d'expert en radioprotection, la conseillère en radioprotection (CRP) en visio
- l'APMP, la médecin du travail (pour la matinée) et l'infirmière du travail de Haute-Garonne, l'assistante de service social

Lecture de la déclaration liminaire de la CGT que vous trouverez en fin de ce compte-rendu.
Pas d'autre déclaration liminaire

A notre déclaration liminaire, le président déclare qu'il ne répondra pas sur la politique du gouvernement

Réponse sur plusieurs points :

- la revendication indemnitaire du Centre d'Expertise de Blagnac (CE) : reconnaît l'expertise du bureau. La demande des agents a été transmise par le DI à la DG. Celui-ci a également relancé la DG. L'administration suit attentivement ce dossier.
- le SGR doit être en soutien des chefs de service. Absence de la cheffe du SGR et intérim assuré par son adjointe. Nous indique que le SGR est en sous-effectifs par rapport à l'importance des tâches de la circonscription constituée de sept départements (8 avant le départ en 2026 de l'Aveyron dans le giron de la DR de Montpellier).
- pour les agents de Paris-Spécial, peu d'agents AG/CO tous absorbés par la RI et estime que la DR de Toulouse a été doté en effectifs.

Réaction de la CGT : pour les agents de Paris-Spécial, les effectifs sont absorbés pour pallier les manques récurrents d'effectifs. Besoin de recrutements d'importance comme annoncé un jour par un certain ministre du budget, annonce mensongère puisque pas suivie d'effet

Puisque nous sommes dans la problématique des effectifs, la CGT aborde immédiatement la situation de la BHR et de sa pérennité. Le Président nous rassure sur la pérennité de la BHR et indique devoir faire avec la situation actuelle des effectifs avec une absence prolongée.

Point 1 : Approbation des PV des séances des 18 juin et 30 juin 2026 (vote)

La CGT déclare ne pas pouvoir prendre part au vote de PV de séances tenues en l'absence de ses représentants et plus largement de l'absence de représentants du personnel. Ces séances s'étant tenues lors du boycott intersyndical des instances, y compris les FSS. Nous avons déclaré que nous serions attentifs sur les termes repris dans le procès-verbal de la présente séance. Si nous comprenions bien que, pour le règlement intérieur notre refus de participation au vote est assimilé à une abstention, nous exigeons qu'apparaisse notre refus de participer au vote de ces PV.

Les PV sont mis au vote : vote pour par les autres représentants du personnel

Point 2 : Bilan 2025 de la radioprotection au sein des services de la DR de Toulouse (information)

La conseillère en radioprotection (CRP) Mme ODIC, en charge du CDP de Foix (Saint-Jean de Verges) nous en présente le bilan 2025.

L'appareil RX est utilisé par les agents de la BSI d'Aix-les-Thermes. Rien à signaler. Les résultats sont disponibles dans le classeur destiné à cet effet et présent au centre de tri.

Le Président nous a indiqué s'être déplacé au centre de tri voir l'appareil mais avoir eu des difficultés pour y accéder, les agents de La Poste présents n'ayant pas les clés.

La CGT a fait un rappel sur la présence et l'utilité de cet équipement utilisé par les services douaniers lorsqu'il existait encore du dédouanement au bureau de Foix et une présence quotidienne au centre de tri.

La CRP en charge des appareils RX de la BSE de Blagnac est absente mais a transmis les résultats 2025 des deux appareils présents à l'aéroport de Toulouse Blagnac à l'AP qui nous en fait la lecture. Rien à signaler.

La CGT a souhaité obtenir des éclaircissements sur les résultats des tests de fonctionnement ayant signalé des alarmes sur l'appareil situé hall B. La société gestionnaire VISIOM est intervenue sur place et indiquée qu'il n'y avait rien à signaler de particulier sur le fonctionnement de l'appareil.

Le hall D recevant plus de passagers concernés par des vols extérieurs, le RX est plus utilisé que celui situé hall B.

Nous sommes ensuite revenus sur la question du renouvellement des appareils, question soulevée par les représentants du personnel en 2025 lors de la présentation du bilan 2024. Le Président nous répond qu'une demande de remplacement a été faite mais qu'il n'y a pas de réponse à ce jour. Les frais devraient être supportés par des crédits MILDECA.

Les représentants du personnel ont rappelé que les effectifs sur site ne permettaient pas d'utiliser les deux appareils avec la même fréquence.

Point 3 : Situation de la BSE de Blagnac : local social, effectifs (information)

Aucun document de travail pour ce point n'a été transmis

Le Président ouvre ce point en indiquant qu'il est mis à l'ordre du jour sur demande de la CFDT.

LA CGT apprend en séance qu'à la base cette demande fait suite à une enquête de l'administration à la BSE de Blagnac suite à des soupçons de vols dans les saisies !!!

L'enquête n'a pas pu faire ressortir de responsabilités, donc aucune suite.

Nous abordons la problématique du local social qui est, de l'aveu du président, le pire local social et le plus exigu qu'il ait vu. Il y a un vrai enjeu d'amélioration. La surface de ce local est très faible et ne permet pas une utilisation optimum. D'autre part, le mobilier doit être renouvelé. Un cuisiniste a été trouvé (Schmitt). Le devis s'élève actuellement aux alentours de 16500€. Le président nous informe que la douane est tributaire d'ATB, l'exploitant de l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour tout travaux. Nous avons appris avec stupéfaction qu'ATB demande 13500€ pour ajouter ou déplacer trois prises !!!

Comme tout douanier, le Président nous a dit ne pas pouvoir s'empêcher de voir dans ces tarifs exorbitants une suspension de blanchiment.

La CGT a déclaré que l'on frôle l'escroquerie. Nous avons profité de la discussion sur les équipements des services pour aborder le financement des équipements des locaux sociaux. Selon les déclarations lors du dernier CNAS, celui-ci serait transféré aux DI, donc aux PLI. Quelle serait la capacité d'engagement budgétaire. Le Président nous a répondu ne pas avoir d'élément de réponse pour le moment.

Réaction de la CGT : nous ne sommes pas intervenus sur la disparition de marchandises saisies, n'ayant aucun élément sur ce sujet. Nous pensons cependant qu'il subsistera toujours une atmosphère de suspicion peu propice à un exercice serein des missions

Point 4: Situation de la BSE de Tarbes (information)

Aucun document de travail pour ce point.

Comme le point précédent, demande de la CFDT.

Un point est fait sur l'immobilier. Les travaux de cette brigade avancent selon le calendrier prévu et les agents devraient pouvoir l'intégrer en fin d'année.

Suite à cela, les représentants de la CFDT ont demandé au Président, pour une parfaite connaissance de la situation par toutes les personnes présentes en séance, qu'il fasse un rappel sur les incidents qui ont émaillé la vie de cette brigade suite à des conflits interpersonnels et d'indiquer les sanctions prises suites aux différentes enquêtes menées, judiciaires et administratives.

Le Président rappelle la situation particulière de ce PPF qui voit passer des personnes à mobilité réduite ainsi que des malades se rendant en pèlerinage à Lourdes.

Suite à cela, il indique que toutes les enquêtes sont closes aussi bien au plan judiciaire qu'administratif et n'a pas à dévoiler les sanctions prises devant cette instance. Il nous informe que les sanctions administratives prises, y compris du 2ème niveau, ont toutes été notifiées aux agents.

Le redémarrage est assez compliqué pour les agents concernés. Aujourd'hui la brigade dispose d'une hiérarchie (CDU et CDUA) pérenne.

Réaction de la CGT : nous ne sommes pas intervenus sur ce sujet. En effet, nous estimons ne pas avoir à remuer la boue alors que la situation bien que toujours fragile, est en voie de normalisation. Nous serons très vigilants et n'hésiterons pas à intervenir dans l'intérêt collectif

Point 5 : Bilan périodique : registre hygiène et sécurité, accidents de service, fiches de signalement (information)

1/ Registre hygiène, sécurité et conditions de travail

Le Président nous informe que, dans le parking de la DR, des SDF s'y trouvent régulièrement. Depuis quelques temps des défécations, des soulagements urinaires, des mouchoirs tachés de sang et des seringues usagées ont été trouvés à proximité de la borne d'ouverture l'accès. Une vigilance accrue est demandée aux collègues utilisant ce parking.

L'éclairage des parties communes de la DR est passé en 100 % led. Suite à une annotation dans le registre, la pose de détecteurs permettant un allumage automatique de l'escalier desservant les différents niveaux est à l'étude.

Une rupture en approvisionnement en bonbonnes d'eau a été signalé à la BSE de Tarbes cet été pour la salle de retrait temporaire mise en place pendant la durée des travaux. La hiérarchie locale a veillé à régler le problème en achetant des packs d'eau dans l'attente de la livraison des bonbonnes.

2/ Accidents de service

1 accident de service depuis la dernière FSS survenu lors d'une séance TPCI. Aucun jour d'arrêt.

3/ Fiches de signalement

Aucune fiche de signalement depuis la dernière séance. Le Président était heureux qu'il en soit ainsi.

La CGT demande systématiquement que les fiches de signalement soient systématiquement communiquées au premier niveau de prévention que nous représentons.

Nous sommes intervenus sur ce point en profitant de l'intervention de l'ISST lors de la séance du 30 juin 2026. En effet, celui-ci a déclaré « *la DGFIP a assoupli sa position sur ce sujet et ouvre désormais l'accès aux fiches de signalement aux représentants du personnel du personnel, **considérant qu'elles font partie du débat institutionnel.*** »

Nous nous félicitons de voir que les positions et les combats de la CGT portés dans les instances par tous les représentants de notre ministère finissent par payer et qu'il n'est pas entendable qu'il en soit différemment en douane.

Le Président nous rappelle qu'il a fait cette proposition à la DG et obtenu une réponse négative. Il nous demande alors de porter le sujet au niveau du réseau, ce qui sera fait par nos élus.

Point 6 : Budget (vote)

Au jour de la séance, le solde budgétaire s'élève à 6142,84 €.

11 bureaux assis debout sont financés. Ce financement intervient suite à la demande faite par la direction par voie dématérialisée, en dehors de toute instance régulièrement convoquée, pendant la période de boycott des instances décidée par l'intersyndicale. En effet, la CFDT et FO ont répondu par messagerie et validé cet engagement. La CGT avait répondu le 1^{er} septembre à la direction « Dans la logique d'un dialogue social rompu avec l'Administration la section du SNAD-CGT Midi Pyrénées a décidé de ne pas se positionner. Elle ne siègera pas à un éventuel GT sur le sujet et ne prendra pas part à un vote par voie de consultation dématérialisée.

Le financement de repose-pieds et des supports pour ordinateurs a été mis au vote et reçu un avis unanime favorable des représentants du personnel.

Solde du budget pour 2026 après ce vote : 4,26€

Point 7 : Questions diverses

Questions posées par la CGT :

- pour le Centre d'Expertise de Blagnac, besoin en multi-prises. Actuellement ce sont les agents qui doivent financer l'achat, ce qui est inadmissible. Le PLI refuse cette présence de multi-prises, risques d'incendies si prises défectueuses. En attente d'étude sur place et d'une solution.

- restons sur le CE de Blagnac : absence de fontaine à eau au premier étage. La problématique est de savoir si la demande doit être faite en premier au gestionnaire ATB ou au PLI. L'administration va confier le dossier au PLI.

Réaction de la CGT : sur les relations avec ATB et l'obligation de passer par eux toute intervention dans les locaux, nous avons déclaré qu'il s'agissait ni plus ni moins d'une escroquerie au vu des prix des tarifs pratiqués

- logements à Ax-les-Thermes : les agents en poste dans cette brigade ont des difficultés pour se loger. La commune est une ville d'eaux et des logements sont fléchés Airbnb. Actuellement les 5 logements MASSE sont occupés (4 par agents BIS Ax et 1 par agent BSE Porta).

La CGT indique qu'une autre voie est possible via les HLM de l'Ariège où siège le maire d'Ax qui a eu écho des problèmes des agents pour se loger. La CGT demande un contact du DR ou du DI pour demander des réservations sur le parc HLM.

L'administration va prendre contact avec le maire

La CGT informe de l'existence d'une plateforme dénommée « logemoi » qui propose des logements meublés disponibles sur la période entre octobre et juin. Ce qui donnerait une solution de repli pendant la recherche d'un logement définitif.

- situation du bureau d'Auch : pérennité du bureau. 3 agents actuellement (1 A et 2 B) alors que ce bureau devrait disposer de 4 agents. Déficit d'un agent. Demande de la possibilité de transformer un poste de B en C et offrir une voie à des agents de la circonscription intéressés.

Le Président nous répond qu'il prend note de notre demande et nous précise qu'aucune alerte pèse sur ce bureau. La problématique des locaux déjà évoquée en séance ne se pose pas pour le moment, la DGFIP n'ayant pas manifesté de projet de déménagement à court terme.

Vos représentants en Formation Spécialisée de Service de la DR de Toulouse :

- Vincent CAPRARO
- Christophe RIBOULEAU
- Florence RANNOU

restent à votre disposition pour des compléments d'informations et toute demande en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail. N'hésitez pas à nous solliciter.